

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 8 juillet 2024

### En 2024, L'Insee réalise l'enquête Conditions de Travail et Risques Psychosociaux (CT-RPS) du 1er juillet au 31 décembre 2024

#### Une enquête relative au travail et à la santé au travail

L'enquête Conditions de travail et risques psychosociaux vise à mieux connaître les conditions de travail et les risques au travail de l'ensemble des personnes en emploi.

Cette enquête permet des analyses fines et précises par secteur d'activité, par profession, par âge, par genre. C'est une enquête historique qui existe depuis 1978 : elle rend compte de l'évolution des conditions de travail et du vécu au travail. En 2024, de nouvelles questions portant sur le télétravail, le harcèlement et les discriminations au travail ont été ajoutées à l'enquête. Les premiers résultats de l'enquête Conditions de travail et risques psychosociaux seront publiés par la Dares à partir de l'année 2026.

#### Une enquête nationale

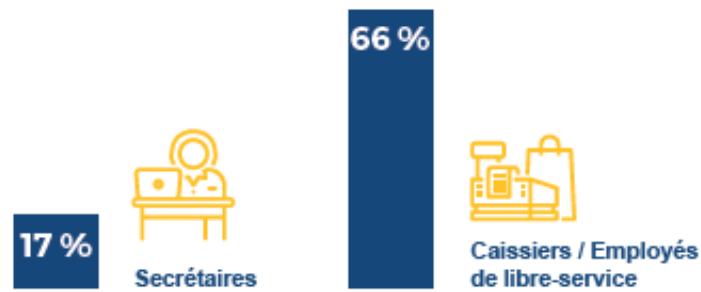
L'enquête est réalisée en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte).

#### Votre participation est essentielle

Quelle que soit votre situation, votre réponse est primordiale pour que la diversité des situations soit prise en compte. Vos données sont anonymes, vos réponses protégées.

Cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, et est à caractère obligatoire. La collecte de cette enquête est placée sous la responsabilité de l'Insee. Le secret statistique garantit la confidentialité de vos réponses. Celles-ci seront utilisées uniquement à des fins d'études statistiques. La loi interdit tout usage à des fins de contrôle.

17 % des secrétaires et 66 % des caissiers ou employés de services ne se sentent pas capables de faire le même travail jusqu'à leur retraite en France en 2019.



Source : Dares Analyses n°17 - mars 2023

En 2016, 17 % des cadres et 7 % des employés administratifs déclarent recevoir des reproches de leur entourage, en raison de leur manque de disponibilité lié aux horaires de travail.



Cadres

17 %

Employés administratifs

7 %

Source : Dares Analyses n°45 - sept. 2016